



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal de Cheseaux
du 7 octobre 2014**

Présidente : DIEPERINK Jacqueline

Excusés : ARICO Gianni, BAUDAT Paul-Edouard, FLEURY Etienne, JOYET Antoine, JOYET Emile, MILLIOUD Eric, NYFFENEGGER Claude, PECOUD Anne, PEGUIRON Annick, RITTER Jean, THONNEY Raoul

Absents : EBERLEIN Maxime

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 24 juin 2014.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications de la Présidente.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 45/2014 « Règlement intercommunal relatif aux transports scolaires ».
- 6) Préavis 46/2014 « Arrêté d'imposition 2015-2016 ».
- 7) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.
L'ordre du jour est accepté.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, salue le public notamment M. Claude Matter, Député.

Mme Dieperink indique qu'elle a reçu les démissions de Mme Ursula Marclay et de M. Jean-Luc Aebischer, de l'Entente villageoise, tous les deux pour des raisons de changement de commune. La Présidente remercie les deux démissionnaires tout en leur souhaitant le meilleur pour la suite de leur parcours. Elle relève que l'assermentation de nouveaux conseillers et/ou nouvelles conseillères aura lieu lors du prochain Conseil, ainsi que la nomination d'un remplaçant ou d'une remplaçante au sein de la Commission des affaires régionales et intercommunales dont Mme Ursula Marclay était membre.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014.

Le procès-verbal est adopté à la majorité moins une abstention.

1) Adoption de l'ordre du jour

▪ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications de la Présidente

La Présidente signale qu'elle a reçu une copie d'un courrier adressé par le Football Club de Cheseaux à la Municipalité, par lequel le Club sollicite une participation financière de la commune pour les travaux et divers achats effectués pour les locaux durant ces dix dernières années.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, précise que depuis sa nomination elle a participé à différentes manifestations et/ou soirées, notamment le passage du témoin chez M. Etienne Fleury, les festivités liées au 1^{er} août organisées par la jeunesse de Cheseaux, une promenade en bus organisée par le SDNL, l'inauguration du Centre de vie infantine en présence de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, ainsi qu'au repas organisé à l'attention des nouveaux citoyens.

La Présidente signale que le bureau a fonctionné le 28 septembre dernier pour les votations ; elle signale que le taux de participation pour notre commune était de 54 %. Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, remercie les membres du bureau ainsi que Mme Marianne Gargano pour le travail effectué.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, indique que le PPA du Châtelard a obtenu l'approbation préalable du Canton ; la publication a été faite le 26 septembre dernier, ce qui ouvre les voies de recours. La Municipalité attend avec beaucoup d'intérêt de voir si l'Office fédéral du développement territorial accepte l'interprétation vaudoise de la loi sur l'aménagement du territoire LAT révisée ou s'il recoure contre cette décision ; l'enjeu est important pour notre commune.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que les clés du Centre de vie infantine (CVE) ont pu être remises dans les délais et le budget est pour l'instant respecté, même s'il faut encore attendre le bouclage définitif des comptes. L'ouverture de ce centre de vie a pu se faire dans les délais grâce au travail acharné des directrices et des équipes. L'inauguration a eu lieu le 13 septembre dernier, en présence de la Conseillère d'Etat, Mme Nuria Gorrite, en charge du Département des infrastructures et des ressources humaines, de la Présidente du Conseil ainsi que du Maire d'Aubignan, M. Guy Rey.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise que le bâtiment de CVE accueille dans ses locaux la ludothèque de Cheseaux, laquelle a été rebaptisée « Le Dé-Tour ». L'équipement des locaux a été réalisé avec beaucoup de goût et complètement par des bénévoles, en particulier de Mme Viviane Jomini (présidente de la ludothèque) qu'elle tient à remercier au passage. Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, invite les conseillères et conseillers intéressé-e-s à effectuer une visite des lieux.

Mme Gay Vallotton, Municipale, signale que pour l'instant aucune statistique réelle n'est disponible concernant le taux d'occupation de l'ensemble du centre, car le seul mois entier est septembre et les chiffres ne sont pas encore connus. Par contre, pour ce qui est de la garderie 83 enfants sont accueillis pour 44 places, dont 66 de Cheseaux et 17 des autres communes (Sullens, Boussens et Bournens) ; pour ce qui est de l'UAPE l'accueil est fait pour 61 enfants pour 36 places, dont 7 des autres communes (Boussens et Bournens). L'occupation de la garderie est approximativement de 40 enfants en moyenne par jour, pour 44 places.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que les travaux concernant l'installation d'un nouveau chauffage au Collège Derrière-la-Ville sont terminés et la mise en service sera faite ces prochains jours.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que la Municipalité a pris en compte les remarques de M. Emile Joyet concernant la sécurité au centre du village. En l'état actuel du dossier, une réponse au postulat ne pourra être faite que dans le courant du 1^{er} trimestre 2015 ; durant la même période un programme des travaux du centre du village pourra également être communiqué.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que huit oppositions ont été faites dans le cadre du projet du skatepark ; des rencontres auront lieu avec les opposants.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que les travaux concernant l'installation des vidéos de surveillance ont débutés ; en plus du règlement établi, une directive est à disposition sur le site de la Commune.

4) Informations régionales

M. Hans-Peter Guggenbuhl signale qu'il a participé à la commission de l'établissement scolaire de la Chamberonne et que les membres ont accepté le budget proposé, malgré une augmentation due principalement à la décision de l'établissement de ne plus envoyer d'élève à Prilly, ce qui a engendré la création de trois classes supplémentaires. Le budget est à disposition des personnes intéressées.

Mme Nathalie Matthey indique avoir participé à l'assemblée de l'ASIGOS qui a accepté un crédit pour la pose de fibre optique wi-fi dans toutes les classes de la commune de Prilly et pour la réparation des vestiaires et des toilettes d'une salle de gymnastique.

5) Préavis 45/2014 « Règlement intercommunal relatif aux transports scolaires »

La Présidente demande au rapporteur de la Commission des affaires régionales et intercommunales de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Raphaël Bugnon fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles relèvent que dans l'ensemble le règlement n'a pas posé de problèmes particuliers et que la Commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis 45/2014 et de la décharger de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, propose d'ouvrir une première discussion, de lire ensuite les titres des articles et de reprendre ensuite la discussion, avant le vote final. Aucune opposition n'étant faite sur cette manière de faire, le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, Mme Jacqueline Dieperink fait lecture des articles.

La parole n'étant toujours pas demandée, la Présidente passe au vote.

Le préavis 45/2014 est accepté à la majorité avec 5 abstentions.

6) Préavis 46/2014 « Arrêté d'imposition 2015-2016 »

La Présidente demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'approuver l'arrêté d'imposition 2014-2015 tel que présenté et de donner décharge à la Commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. La discussion est donc ouverte.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, présente les excuses de la Municipalité concernant la remise d'un document erroné lors de l'envoi initial, ce qui a été rectifié par la distribution du document en début de séance, et apporte les éléments suivants :

- Un plan d'investissement pour les années 2015/2016 appuie ce préavis, lequel a été établi dans un contexte financier qui est marqué par une certaine instabilité, notamment par une diminution de l'entrée des recettes et par des éléments externes qui sont actuellement en discussion entre le Canton et les communes.
- Les communes ont beaucoup de charges à assumer, notamment la construction des bâtiments scolaires, y compris les salles de gymnastique (une pour dix classes), les infrastructures pour l'accueil para et pré scolaire des enfants. Il est rappelé qu'une loi d'application est en cours d'élaboration pour rendre obligatoire l'accueil des enfants le matin avant l'école, à midi et après l'école. Les églises et les écoles de musique, ainsi qu'un certain nombre de tâches sont également à la charge des communes. Il est du devoir de la commune de fournir à la population les infrastructures pour vivre au mieux dans la vie de tous les jours, mais pour cela il faut des moyens financiers.

- Dans ce contexte, la Municipalité a essayé de prioriser au maximum le plan d'investissement. Seuls les projets absolument indispensables ont été pris en compte.
- Dans le domaine des bâtiments un nouveau bâtiment scolaire est prévu, devisé à un montant de Fr. 7'500'000. —, construction planifiée portant sur la période allant de 2015 à 2019. Il y a également les travaux liés à l'aménagement du centre du village, ainsi que l'achat de la parcelle au Châtelard.
- Ce plan d'investissement est également un document de travail qui sera mis à jour régulièrement, ce qui pourra guider la Municipalité pour pouvoir toujours garder une marge d'autofinancement, laquelle ne devrait pas descendre en dessous d'un million ceci pour ne pas aggraver la dette de la commune.
- La Municipalité est à disposition et propose de maintenir le taux d'imposition à 74.5 %.

M. Frédéric Briguet demande à la Municipalité quel sera le volume du bâtiment scolaire devisé à Fr. 7'500'000. —.

M. Louis Savary, Syndic, indique que la dimension de ce bâtiment n'est pas encore définie, mais qu'il comportera probablement environ 10 salles de classes, plus les classes pour les activités accessoires.

M. Frédéric Briguet pense que l'évaluation du montant budgété est trop faible.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote.

Le préavis 46/2014 est accepté à la majorité avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

7) Divers et propositions individuelles

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, rappelle que la rencontre du 11 novembre prochain est annulée ; la prochaine séance est donc le mardi 9 décembre 2014.

Jacqueline Dieperink



Présidente du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :15
Cheseaux, le 8 octobre 2014

Prochaine séance : le mardi 9 décembre 2014.